

DECLARATION SUR L'ESCLAVAGE MODERNE ET LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

Cette déclaration est publiée conformément à la section 54 du « *Modern Slavery Act 2015* » (la loi britannique contre l'esclavage moderne de 2015, destinée à lutter contre les manquements en matière d'esclavage moderne et de traite des êtres humains).

Cette déclaration décrit les mesures prises par le groupe CACEIS, et en particulier par sa filiale CACEIS Bank, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 pour lutter contre toute forme d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans nos activités et dans nos relations avec nos fournisseurs.

Cette déclaration a été approuvée par le Conseil d'administration de CACEIS Bank, qui poursuit ses activités au Royaume-Uni par le biais de sa succursale CACEIS Bank, UK Branch. Le Groupe CACEIS possède également une filiale au Royaume-Uni, CACEIS UK Trustee and Depositary Services Ltd, dédiée aux activités de dépositaire.

NOTRE GROUPE, NOS ACTIVITÉS COMMERCIALES, ET NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Filiale à 100% de Crédit Agricole S.A., CACEIS est un groupe bancaire international et un leader européen de l'Asset Servicing.

Il offre une gamme complète de produits et services à sa clientèle composée de sociétés de gestion, compagnies d'assurance, fonds de pension, fonds de capital-investissement, immobilier, infrastructures et dette privée, banques privées, brokers et entreprises.

Il assure toute la chaîne de services, de l'exécution des ordres jusqu'à la tenue de compte-conservation des actifs financiers de ses clients, sur tout le cycle de vie des produits d'investissement et sur toutes les classes d'actifs : exécution, compensation, change, prêt-emprunt de titres, conservation, banque dépositaire, administration de fonds, solutions de middle office, support à la distribution des fonds et services aux émetteurs.

Avec 7 000 collaborateurs répartis dans 17 pays, CACEIS est présent en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique Latine et en Asie.

Avec 5 900 milliards d'euros d'actifs sous conservation et 3 700 milliards d'euros d'actifs sous administration au 31 décembre 2025, CACEIS est un leader européen de l'Asset Servicing et compte parmi les principaux acteurs mondiaux, et figure parmi les consolidateurs de ce marché en Europe.

CACEIS affiche des résultats financiers solides et une activité en croissance régulière en termes d'actifs, de clientèle et de couverture géographique.

Dans le cadre de l'exercice de ses activités, CACEIS peut avoir recours à des fournisseurs qui, eux-mêmes, ont la possibilité de faire appel à de la sous-traitance. En 2025, les principaux contrats d'achats et de prestations de services concernaient les domaines suivants : informatique, prestations intellectuelles et achats généraux.

CACEIS Bank

Société Anonyme au capital de 1.280.677.691,03 E
RCS Nanterre 692 024 722 - Code APE 64 19Z - TVA : FR 56692024722
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des Etats-Unis, CS 40083, 92549 Montrouge Cedex
Tél. +33 1 57 78 00 00
www.caceis.com

NOS ENGAGEMENTS

Nos dispositifs s'inscrivent dans le cadre des principes fondamentaux auxquels nous adhérons et des textes internationaux applicables, notamment en matière de respect des droits de l'homme, de lutte contre l'esclavage moderne, de prévention des atteintes à la santé et à la sécurité des personnes, de protection de l'environnement et de développement de la finance durable.

Au-delà du socle réglementaire applicable, nos engagements s'appuient sur la Raison d'Être de notre actionnaire majoritaire, Crédit Agricole SA : "Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société". Ainsi, les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux et de gouvernance sont au cœur des 3 projets phares du groupe, qui guident nos actions : le projet client, le projet humain et le projet sociétal ([Découvrir le groupe Crédit Agricole | Crédit Agricole 1re banque des particuliers](#))

Le groupe CACEIS a choisi de promouvoir une culture de conformité et d'éthique forte. Une attention particulière est portée à l'impact de nos activités sur les personnes et sur l'environnement pour atteindre les objectifs exprimés dans nos politiques d'engagements envers les clients, les salariés, les partenaires et la société.

Au sein du groupe CACEIS, nous n'admettons aucune forme d'esclavage moderne ou de traite des êtres humains dans notre chaîne d'approvisionnement et dans le cadre de nos activités. Nous nous sommes engagés, via notre actionnaire Crédit Agricole S.A., à lutter contre toute forme d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans notre chaîne d'approvisionnement et nous exigeons les mêmes engagements de la part de nos fournisseurs.

Les principaux engagements de notre Groupe s'inscrivent, sans s'y limiter, dans le cadre des principes fondamentaux exprimés par les textes suivants :

- La **Charte des droits humains**, adoptée par le Groupe Crédit Agricole en décembre 2009, qui confirme que toutes les entités du Groupe Crédit Agricole respectent les principes et droits fondamentaux proclamés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ainsi que les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, qui couvrent, en particulier, les questions liées au travail forcé, au travail des enfants, à la discrimination et à la liberté d'association.
- Le **Pacte Mondial des Nations-Unies** (« Global Compact »), en vertu duquel le Groupe Crédit Agricole s'engage à respecter dix (10) principes universellement acceptés touchant les droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.
- La **Charte Éthique du Groupe Crédit Agricole**, qui rappelle que les principes d'action et de comportements du Groupe à respecter au quotidien s'inscrivent dans le respect des textes internationaux applicables en matière de droits de l'homme, de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants et de la lutte contre la corruption.
- L'**Accord cadre international sur les droits humains fondamentaux et les droits syndicaux** signé entre Crédit Agricole S.A. et l'UNI Global Union, fédération syndicale internationale du secteur privé des services, en juillet 2019 et renouvelé en octobre 2023.
- La **Politique Achats responsables** et la **Charte Achats responsables 2023** s'adressent à l'ensemble des collaborateurs, acteurs dans le processus achats et à leurs fournisseurs du Groupe Crédit Agricole dont CACEIS. Elle s'inscrit pleinement dans la Charte Éthique et le Projet Sociétal du Groupe. L'un des 6 principes de la politique Achats Responsables consiste

à adopter un comportement responsable dans la relation avec les fournisseurs, comportement fondé sur les principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies, auquel l'ensemble des Signataires ont adhéré, dans le domaine des droits de l'Homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

L'ensemble de ces documents sont consultables sur le site internet de notre actionnaire, le Groupe Crédit Agricole : [Nos Actualités & Publications | Crédit Agricole](#).

- **Le code de conduite du Groupe CACEIS** est accessible sur <https://www.caceis.com/fr/qui-sommes-nous/responsabilite-societale-dentreprise/>. Il est élaboré en déclinaison de la Charte Ethique et représente le socle de la conduite éthique et professionnelle qui doit être suivie par chacun, quelles que soient sa position et sa fonction au sein du groupe CACEIS. Il a été construit de façon à être le plus proche possible de nos comportements quotidiens. Il présente et illustre les situations auxquelles chacun peut être confronté. Ce Code de conduite traduit l'exigence de responsabilité et de qualité dans tous nos actes professionnels, notre engagement à conduire nos activités dans le respect des normes éthiques et notre volonté de toujours fournir le meilleur service possible à nos clients et à toutes nos parties prenantes. Un programme d'appropriation de la culture éthique a été mis en œuvre dès 2020 avec pour objectifs d'acculturer les collaborateurs de CACEIS sur l'éthique et de mesurer régulièrement leur niveau de culture éthique.
- **Le Code de conduite Anti-Corruption du Groupe CACEIS**, inclus dans le Code de conduite, couvre nos obligations en matière de prévention de la corruption conformément à la loi Sapin II. Le dispositif de lutte contre la corruption et le trafic d'influence mis en place au sein de CACEIS est reconnu avec l'obtention de la certification ISO 37001.
- **Le Droit d'alerte** : afin de renforcer la prévention des risques, tout salarié du Groupe CACEIS, ainsi que toute personne visée par les lois en vigueur a la possibilité de signaler des faits portant sur un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, pour les droits humains ou les libertés fondamentales, une violation d'un engagement international ratifié par la France notamment, en utilisant la plateforme Groupe Crédit Agricole lanceur d'alerte : <https://www.bkms-system.com/Groupe-Credit-Agricole/alertes-ethiques>. Le lanceur d'alerte bénéficie du régime de protection s'il signale ou divulgue des informations de bonne foi et sans contrepartie financière directe. La plateforme Groupe BKMS est accessible 24h/24h et 7J/7J à partir d'un lien unique via un ordinateur connecté, qu'il soit personnel ou professionnel. Elle garantit la confidentialité de l'auteur du signalement, des faits révélés et des personnes visées. Les informations contenues sont cryptées et stockées dans un environnement sécurisé indépendant. En remontant un signalement de bonne foi, le lanceur d'alerte se protège, protège ses collègues et les clients ainsi que CACEIS.

Les procédures au sein de CACEIS, actuellement en place ou en cours, incluent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

1. Vis-à-vis de nos collaborateurs

Nous veillons à ce que l'ensemble de nos procédures internes respectent les engagements pris au niveau du groupe Crédit Agricole.

Dans le cadre du pacte social renforcé inscrit dans le Projet Humain du Groupe, Crédit Agricole S.A. a signé le 9 octobre 2023 un nouvel Accord Mondial avec la fédération syndicale internationale du secteur privé des services, UNI Global Union.

Cet accord mondial porte sur les droits humains, les droits fondamentaux du travail, les droits syndicaux ainsi que le développement continu du dialogue social et de la négociation collective, et offre un cadre de référence à tous les collaborateurs du Groupe Crédit Agricole dans les 46 pays où il opère. Il vient renforcer les engagements de CACEIS en proposant le même socle social à tous ses collaborateurs, quel que soit leur lieu de travail et en participant à l'amélioration des conditions de travail. Pour garantir le respect des droits humains de tous ses salariés, l'ensemble des procédures RH internes de CACEIS s'inscrivent dans les engagements et politiques qui sont rappelés dans cette déclaration.

Ainsi, CACEIS s'assure notamment de proposer dans ses implantations un environnement de travail qui préserve la santé de ses salariés, de s'impliquer activement dans la protection sociale de tous ses salariés (en particulier sur les sujets liés à la santé, à la retraite, au décès, à l'incapacité et à l'invalidité) et de veiller à préserver la sécurité et la sûreté de ses salariés.

Dans un contexte de digitalisation accrue du secteur financier et de transformation des modes de travail, le Groupe a également formalisé les principes du recours au télétravail et renforcé les consignes en matière de cyber sécurité.

En qualité de signataire de la Charte de la Diversité, nous affirmons par le biais de notre actionnaire notre engagement en faveur de toutes les diversités, et marquons notre volonté de lutter contre les discriminations. Des actions de formation et de sensibilisation sont régulièrement mises en place au sein de CACEIS et des indicateurs annuels permettent de suivre les résultats des mesures mises en œuvre.

CACEIS a également mis en place en juin 2025 des guidelines de niveau groupe sur le harcèlement sexuel et moral.

L'Accord Mondial du 9 octobre 2023 prohibe également toute forme de discrimination, de violence et de harcèlement et réitère les engagements du groupe Crédit Agricole envers ses collaborateurs en faveur de la diversité et de l'inclusion, ainsi que de l'égalité des chances et de la formation.

Enfin, l'emploi et l'intégration des personnes en situation de handicap font l'objet d'une politique volontariste formalisée depuis 2005 dans le cadre d'accords Handicap triennaux. Le dernier accord signé au niveau du groupe Crédit Agricole porte sur la période 2026-2028.

2. Vis à vis de nos fournisseurs

En ce qui concerne les risques liés à notre chaîne d'approvisionnement, afin d'identifier et d'atténuer les risques de pratiques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains, nous appliquons une approche axée sur les risques et appliquons la politique « Achats Responsables » du Groupe Crédit Agricole que nous avons signée en 2023 et les procédures qui ont été mises en place pour :

- Identifier et évaluer les secteurs les plus à risques dans notre chaîne d'approvisionnement ;
- S'assurer que les fournisseurs et sous-traitants avec lesquels nous entretenons une relation établie, acceptent les engagements liés au dispositif de vigilance mis en place par Crédit Agricole S.A.

L'ensemble des modèles standards de contrats fournisseurs de CACEIS intègrent une clause spécifique « Respect des droits humains, protection de l'environnement et lutte contre la corruption » par laquelle

les fournisseurs déclarent et garantissent respecter et faire respecter dans leurs chaînes d'approvisionnement toutes les obligations qui leur incombent en matière d'identification des risques et de prévention des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement résultant de leurs activités, au titre de lois et/ou réglementations relatives au respect des droits humains, sociaux et environnementaux.

Nous demandons ainsi à nos fournisseurs de s'engager notamment sur le respect des droits humains et d'être en conformité avec l'ensemble des lois relatives au travail et respect des normes sociétales et environnementales applicables.

Ces éléments sont intégrés dans la Charte du processus achats Groupe CACEIS qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs. Par ailleurs, des modules de formation en e-learning "Acheter responsable" et « Devoir de Vigilance » intégrant l'identification des risques pratiques liés à l'esclavage moderne et la traite des êtres humains dans notre chaîne d'approvisionnement sont proposés en accès libre à l'ensemble des collaborateurs.

Par ailleurs, une évaluation des critères relatifs au respect des droits humains et en matière de protection de l'environnement est désormais intégrée systématiquement à chaque appel d'offres des fournisseurs référencés par le groupe Crédit Agricole. Elle porte à la fois sur la politique RSE du fournisseur et sur des critères RSE pour évaluer l'offre.

La qualité RSE de l'offre (produit ou service) du fournisseur est appréciée en intégrant, dans le cahier des charges des critères techniques et spécifiques déterminés en fonction de la cartographie des risques. La note obtenue sur les critères RSE rentre à part entière dans le choix d'un bien ou d'un service dans l'attribution du marché au fournisseur. Elle représente un minimum de 15 % de la note globale depuis le 1er janvier 2020.

La Direction des Achats Groupe Crédit Agricole a également enrichi sa démarche d'évaluation du risque et de la conformité des fournisseurs. Le dispositif KYS (Know Your Supplier) a été décrit dans une note de procédure factière et s'applique au Groupe CACEIS.

AMELIORATION CONTINUE

Les dispositifs de prévention des risques d'atteintes aux droits humains et environnementaux intègrent à la fois les obligations issues des règles et recommandations internationales et celles relevant du droit national. De ce fait, la prévention de ces risques est développée en cohérence avec les mesures mises en place dans le cadre de la loi française du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Loi Sapin 2 » et avec le Plan de vigilance établi par le Groupe Crédit Agricole dans le cadre la loi française du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

La gestion de ces risques s'inscrit dans un processus d'amélioration continue qui porte principalement sur les axes suivants :

- Adapter les outils d'identification et de maîtrise des risques extra-financiers en procédant à la mise à jour, si nécessaire, des cartographies des risques ;
- Poursuivre le déploiement de plans d'actions ciblés pour réduire les risques RSE des fournisseurs dans les catégories d'achats identifiées à risque fort et très fort ;

- Rechercher à associer nos fournisseurs à notre démarche en échangeant régulièrement avec eux sur nos engagements et notre stratégie achats responsables ;
- Déployer l'outil proposé par notre actionnaire principal de remontée d'alertes, pour nos fournisseurs ;
- Définir un programme d'acculturation des collaborateurs au devoir de vigilance ;
- Mettre en œuvre dans nos entités récemment intégrées la politique Achats Responsables.

Date : 14 avril 2026.

Jean-Pierre Michalowski
Directeur Général de CACEIS Bank

